

Lettre d'information et de solidarité avec Andines Publication de l'association Les Amis d'Andines

N°3 Février 2011

EDITORIAL

Andines est à la croisée des chemins.

Une première situation au 31 décembre 2010 puis un bilan provisoire arrêté au 31 mars confirment les conséquences prévisibles du déménagement imposé et des démarches de justice .

Malgré toute l'énergie du désespoir de l'équipe, des partenaires et des Amis, l'insuffisance de trésorerie pour pré-financer simultanément les commandes, l'absence de disponibilité pour la démarche commerciale pendant de longs mois ont provoqué une baisse du chiffre d'affaires et une perte d'exploitation .

Quelle que soit la forte mobilisation financière de tous, sans l'accompagnement des institutions, solidaires et financières pour reprendre une activité normale, Andines ne pourra éviter le dépôt de bilan.

Marie-Christine Callet
Présidente



En effet, ces ressources représentent grosso modo les besoins de trésorerie annuels de l'entreprise, hors imprévus. Andines se trouve donc en

Un immense merci à tous les amis et partenaires qui soutiennent Andines

L'appel lancé en juin 2010 par les Amis d'Andines a réuni 63 400 de prêts et 13 800€ de dons auxquels il faut ajouter les subventions exceptionnelles de 32 000€ de collectivités territoriales. Avec la mobilisation de la trésorerie d'Andines ces fonds ont permis de faire face aux dépenses du déménagement et aux frais de justice en lieu et place du préfinancement des produits phares, base de l'activité d'Andines, ou de l'embauche des salariés indispensables à son fonctionnement normal.

Mais la baisse de chiffre d'affaires, prévisible, de l'ordre de 150 000€ à l'arrêté provisoire des comptes au 31 mars 2011, a provoqué un résultat négatif. Les fonds propres, négatifs aussi par conséquence, n'auraient pas permis de solliciter les banques qui, vous le savez, ne prêtent qu'aux riches.

En prévision, une nouvelle mobilisation s'est alors engagée depuis le début de cette année pour accompagner les salariés coopérateurs qui sont parvenus à augmenter le capital de 13 093€ à 23 093€.

Des coopérateurs, salariés et associés (dont les Amis d'Andines), ont à leur tour décidé d'abandonner provisoirement ou définitivement une part de leurs créances pour qu'Andines dispose de fonds propres positifs.

Que tous ici soient une fois encore remerciés.

La solidarité des citoyens, collectivités territoriales et partenaires ne peut se substituer indéfiniment aux banques et institutions

position plus favorable pour démarcher les banques et institutions financières.

Mais si la raison d'être historique du métier de banquier a été d'abord de financer l'économie, aujourd'hui

leur faillite, à l'égard de tout un chacun, est de chercher plutôt fortune par la spéculation sur les marchés ou les monnaies, avec les résultats désastreux que nous connaissons.

Le risque d'un refus existe donc.

La pertinence du projet de développement est au rendez-vous

Au carnet de commande 2011/2012, entre autres :

- . Le renouvellement du **contrat avec BIOCOOP national** de 120 000€,
- . Un **contrat « cadeau de Noël »** pour 1 CE estimé entre 150 et 180 000€,
- . Le contrat avec l'ASPAL (budget estimé 150 000€)

D'autres réalisations en cours prometteuses :

- . Les commandes d'**huile d'olive de Palestine** dépassent largement les prévisions, l'objectif est de commander un second container.
 - . **L'Amap** fonctionne chaque semaine et draine de nouveaux flux de visiteurs et, cerise sur le gâteau, **un jardin ouvrier** a démarré
- http://www.andines.com/article.php3?id_article=1604

. Le premier **marché festif mensuel** s'est déroulé le 16 avril avec la participation des producteurs et autres opérateurs des filières (d'Andines et d'autres entreprises), avec animations sur les filières de produits, mais aussi sur des thèmes plus larges liés à une économie équitable en devenir, en collaboration avec d'autres structures locales et réseaux régionaux et nationaux = Autour de 450 visiteurs...

. La location ponctuelle d'espace de réunions (cf. <http://www.locsalle.com/andines-salle-886.html> et www.andines.com) a permis d'accueillir les premières AG d'associations de proximité (conseil de quartier, Amap Saint Denis, et d'organiser le dîner du samedi soir de la Conférence nationale des comités locaux (CNCL) trimestrielle d'Attac France....

Le mot de Véronique, gérante d'Andines

Une saga juridique dont nous nous serions bien passés

Se réclamer d'une économie sociale et solidaire devrait dire aussi tenter de régler des conflits d'intérêts de façon alternative, en recherchant – dans le respect mutuel des personnes et des structures- une solution médiane... un peu dans la lignée du dicton populaire selon lequel « un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès »...

Dans l'enchaînement d'évènements qui ont conduit Andines à déménager, nous avons découvert qu'un autre dicton avait éminemment plus de poids ... « **Force fait loi** »...

Ainsi que l'a dit Edgard Pisani il y a plus de 30 ans : aujourd'hui, « l'Avoir est le plus important car il donne le pouvoir, permet de paraître, domine le faire et dispense d'être et de savoir »...

C'est certainement au nom de ce Pouvoir du Propriétaire qu'après avoir obtenu notre expulsion sur ordonnance de référés en 1ère instance, notre ancien bailleur s'est pourvu en cassation contestant ainsi l'arrêt de la cour d'appel de Paris qui annulait notre expulsion... pour se désister quelques mois plus tard (et donc admettre, après quelques mois de réflexion, la véracité de cet arrêt ?)...puis nous assigner à nouveau en référé pour non paiement des loyers et demander une nouvelle expulsion des locaux... (quittés en août 2010 !)...

Vous trouverez ci-dessous, l'arrêt de la cour d'appel de Paris, l'ordonnance rendue par la Cour de Cassation (décisions de justice rendue au nom du peuple français) et la notification de l'assignation en référé ...

Nous précisons que pour des raisons économiques et financières, nous n'avons pas pu nous faire représenter devant la cour de cassation...

Certes, Andines est une toute petite entreprise... certes, nous ne sommes que des petits « commerçants »... certes, nous n'avons ni carte de partis politiques, ni d'étiquettes religieuses...certes, nous ne sommes ni élus, ni propriétaire foncier...est-ce suffisant pour nous soumettre et accepter encore et toujours la loi du plus fort ? Les semaines qui viennent nous le diront...

Plus d'infos :

www.andines.com